

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5664>



29 janvier 2019 : Stage "Durer dans le métier"

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Stages syndicaux - Stages syndicaux des années passées -



Date de mise en ligne : vendredi 7 décembre 2018

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

29 janvier à Nevers à partir de 9h00

Le SNES-FSU58 vous invite à une journée de stage où vous serez obligatoirement libérés de votre service sans obligation de rattrapage ni perte de salaire. Ce stage est organisé par la FSU 58.

La FSU, est favorable à une évolution de l'École de la maternelle à l'université ; cependant, ce qui se profile en terme de réformes, de conditions de travail dans un cadre de management public n'est pas sans inquiéter fortement la profession ...

Suite au stage avec Dominique Cau-Bareille, sur la souffrance au travail il y a deux ans, la FSU 58 invite Françoise Carraud à animer un stage intitulé "Comment durer dans le métier d'enseignant.e". il est tout à fait possible de vous inscrire à ce stage si vous n'avez pas assisté au premier !

Françoise Carraud est maître de conférences en sciences de l'éducation, à l'ISPEF depuis 2009. Ses thèmes de recherche portent sur l'enfance et la philosophie avec les enfants ainsi que sur le travail enseignant, notamment à l'école primaire et en éducation prioritaire.

Modalités d'inscription au stage : par voie hiérarchique un mois avant.

Informez de votre participation pour des raisons d'organisation et indiquez si vous prendrez votre repas au lycée Raoul Follereau (gratuité pour les syndiqué.es de la FSU. Coût : 5€)

Nous vous invitons à faire connaître cette initiative à vos collègues et/ou amis. Es voire à afficher l'affiche en salle des professeurs.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Plaquette complète de présentation

Chaque personnel de l'Éducation Nationale syndiqué ou non peut participer à cette journée (chaque fonctionnaire et non titulaire a droit à 12 jours de formation syndicale par an). Pour cela il suffit de :

– déposer la demande d'autorisation d'absence de droit **avant le 29 décembre** auprès de votre chef d'établissement (donc avant les vacances de Noël) :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-251e4.svg>

Modèle de demande d'autorisation d'absence (modifiable)

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Modèle de demande d'autorisation d'absence (pdf)

– et d'envoyer le bulletin d'inscription par courrier (cf bulletin figurant dans la plaquette complète) ou mel à snes-nievre@dijon.snes.edu (cliquer sur l'adresse pour ouvrir un mel d'inscription dans votre logiciel de courrier électronique)